

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Ordre du jour du Conseil Municipal

***Jeudi 9 mars 2023 à 18h
Salle du conseil municipal***

Ordre du Jour :

- 1) Avenant n°1 à la convention de dissolution du SIVE Ferrières-Prayols,
- 2) Toiture de l'ancienne école : travaux et demandes de subventions.
- 3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes.
- 4) Demande d'utilisation de la salle des fêtes par le GRETA pour le déroulement de formations.
- 5) Travaux sur l'éclairage public chemin des Rives par le SDE 09.
- 6) Questions diverses.

A FERRIERES SUR ARIEGE, le 28 février 2023

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, HOYER Paul, GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia.

Procuration de BILLAUD Philippe à BORDEAU Enguerrand.

Procuration de CABALLERO Alain à HOYER Paul.

Procuration de SURCIN Valérie à RIU Katia.

Absents excusés : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 28 février 2023

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR, DSIL ET DU FONDS VERT
POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE ECOLE DANS LA
CONTINUTE DE LA REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ancienne école située dans le Cœur de village en constitue l'élément architectural le plus ancien et le plus considérable. Cependant, sa toiture en shingle la rend très énergivore.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2022/03 du 20 janvier 2022 la commune avait décidé d'engager les travaux de rénovation et les demandes de subventions afférentes.

Cependant, le projet avait été ajourné au vu de la flambée du prix des matériaux. De nouveaux devis ont été demandés au maître d'œuvre en remplacement de l'ardoise naturelle par de l'ardoise artificielle.

Le montant des travaux a été estimé par la SCP d'Architecture Benazet-Pinzio à **68 122,95 € H.T** (soixante-huit mille cent-vingt-deux euros et quatre-vingt-quinze centimes), aléas compris.

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) avait été déposé en 2022 mais non retenu par l'Etat.

Il a été possible de le représenter en 2023 en priorité 2, la priorité 1 restant la rénovation énergétique et la mise en conformité accessibilité de l'école Simone Veil.

Ce dossier avait également fait l'objet d'attribution de subventions de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège sur la base de l'ancien devis mentionné dans la délibération 2022/03 du 20 janvier 2022 (62 475 € H.T), à savoir :

- Un montant de 9 830 € (neuf mille huit-cent-trente euros) notifié par le Conseil Régional Occitanie par arrêté CP/2022-JUIL/01.02,
- Un montant de 11 500 € (onze mille cinq cents euros) notifié par le Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL (en commission permanente du 7 juin 2022).

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées selon les critères d'éligibilités de chaque organisme et selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 009-210901211-20230309-DEL_2023_18-DE

Les montants sont présentés en Hors Taxes.

CHARGES		PRODUITS		
Description	Montant des charges	Origine	Montants demandés	Taux de participation %
Maîtrise d'œuvre	5 500,00 €	Subvention Région	9 830,00 €	14%
Travaux	59 379,00 €			
Préparation chantier	2 500,00 €			
Dépose	6 911,00 €	Etat	30 061,48 €	50%
Couverture ardoise artificielle	32 742,50 €	DETR	20 436,89 €	30%
Zinguerie	12 415,50 €	FOND VERT	13 624,59 €	20%
Panneaux isolants	4 810,00 €			
TOTAL REALISATION	64 879,00 €	Département	11 500,00 €	16%
Aléas 5%	3 243,95 €	Autofinancement	12 731,47 €	20%
TOTAL CHARGES	68 122,95 €	TOTAL PRODUITS	68 122,95 €	100%

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation de la toiture de l'ancienne école pour un montant estimatif de **68 122,95 € H.T** (soixante-huit mille cent-vingt-deux euros et quatre-vingt-quinze centimes), aléas compris

APPROUVE le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire.

DECIDE de solliciter les subventions telles que proposées par Monsieur le Maire au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds Vert afin de financer ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **24 MAI 2023**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

Pour copie conforme.

24 MAI 2023



Le Maire,
Paul HOYER



Le Secrétaire de Séance
Enguerrand BORDEAU, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 09
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 Nombre de procurations : 03
 VOTES : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de mise en ligne de l'acte : **24 MAI 2023**

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, HOYER Paul, GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia.

Procuration de BILLAUD Philippe à BORDEAU Enguerrand.

Procuration de CABALLERO Alain à HOYER Paul.

Procuration de SURCIN Valérie à RIU Katia.

Absents excusés : BILLAUD Philippe, CABALLERO Alain, SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 28 février 2023

OBJET :

**TRAVAUX SUR LE RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE REALISES PAR LE SDE09
DEPOSE LIEE ESTHETIQUE BT CHEMIN DES RIVES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'électricité « Dépose liée Esthétique BT Chemin des Rives » doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 6 200 € (six mille deux-cents euros).

Ces travaux sont financés dans le cadre du programme esthétique lié à l'article 8 du cahier des charges de distribution publique d'électricité selon la répartition suivante :

- 60 % par le Syndicat,
- 40% par l'article 8.

Dans le cadre de ce programme (A8), le Syndicat allège en totalité la part revenant à la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE au SDE 09 la réalisation des travaux d'électricité « Dépose liée Esthétique BT Chemin des Rives »

ACCEPTE de financer la contribution du SDE 09 pour un montant de 6 200 € (six mille deux-cents euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **24 MAI 2023**
le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **24 MAI 2023**

Pour copie conforme.

Le Maire,
Paul HOYER



Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le 24/05/2023

ID : 009-210901211-20230309-DEL_2023_19-DE

Le Secrétaire de Séance
Enguerrand BORDEAU, Adjoint

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de procurations : 03
VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de mise en ligne de l'acte : **24 MAI 2023**